

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2e jour du mois d'août de l'an **2021** à **19h30**, à la salle TI-MAURICE LANDRY :

Présences :

- M. Jocelyn Dion, maire
- M. Ghislain Drouin, conseiller
- M. Donald Grimard, conseiller
- M. Fernand Bourget, conseiller
- M. Yvan Dallaire, conseiller
- Mme Lise Champoux, conseillère
- M. Richard Dubé, conseiller

Absences :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue. M. Marcel Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-08-139

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Que l'ordre du jour déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit adopté en laissant le point 11 « Informations générales et correspondances diverses » ouvertes.

1. Ouverture de la séance

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

2 Période des questions

2.1 Questions

3 Administration générale et financement

3.1 Adoption des comptes à payer du 29 juin au 29 juillet 2021

3.2 Projet du règlement 226-21 modifiant le règlement 212-19 relatif à la gestion contractuelle de la municipalité de Wotton.

3.3 Embauche d'un(e) directeur(trice) adjoint(e)

3.4 Démission de Mme Isabelle Gagnon

3.5 Nomination de Mme Nathalie Letarte à titre de réceptionniste, commis comptable

3.6 Vente du terrain 6 207 628 sur la rue Monseigneur-O'Bready

4 Sécurité publique

4.1 Dépôt du rapport d'incendie du mois de juin 2021

4.2 Limite de vitesse rue Mgr L'Heureux et Thibault

5 Transport – Voirie

5.1 Dépôt de la liste des travaux effectués

5.2 Adjudication du contrat pour les travaux de la rue Charland et la rue de l'Église

5.3 Modification de la demande d'emprunt temporaire pour la TECQ 2019-2023

5.4 Autorisation de signature de la convention d'aide financière (PAVL)

5.5 Sondages dans l'emprise projetée et analyses de la fondation de la courbe du rang

6

6 Hygiène du milieu et environnement

- 6.1 Communauté Nourricière – Bacs potagers
- 6.2 Remerciement à Jardin de Danville & Serres St-Elie
- 6.3 Entente des trois lacs
- 6.4 Demande budget pour subvention borne électrique

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 Dépôt du rapport de l'agente de développement

8 Loisirs et culture

- 8.1 MADA – Entérinement des fournisseurs choisis pour la présentation de la politique et le plan d'action MADA
- 8.2 Journée de la culture 18 septembre 2021
- 8.3 Demande de commandite pour 4 événements par la Société d'histoire de Wotton
- 8.4 Prêt d'une salle pour la formation CHI GONG par Martine Vézina
- 8.5 Animation Historique MV demande de commandite pour formation

9 Rapport des comités et événements à venir

10 Période des questions

11 Informations générales et correspondances diverses

- 11.1 Rencontre avec Eurovia

12 Levée de la séance

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

Résolution 2021-08-140

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes à payer du 29 juin au 29 juillet 2021

Résolution 2021-08-141

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à payer les comptes inscrits entre le 29 juin au 29 juillet 2021, selon la liste remise aux membres du conseil, pour un montant de 75 408,62\$.

ADOPTÉE

3.2 Projet du règlement 226-21 modifiant le règlement 212-19 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Wotton.

ATTENDU QUE le Règlement numéro 212-19 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 7 octobre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du projet de la loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute Municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité en conséquence ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Donald Grimard de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Drouin, APPUYÉ PAR Donald Grimard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

QUE la Municipalité de Wotton adopte le Règlement sur la gestion contractuelle, laquelle se lit comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente procédure.

ARTICLE 2 RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS

Le règlement sur la gestion contractuelle 212-19 est modifié en ajoutant l'article 11.4 suivant :

11.4 Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la Municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ses besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la Municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la Municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

ARTICLE 3 ABROGATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le présent règlement remplace le règlement de gestion contractuelle 212-19 de la Municipalité de Wotton adoptée le 7 octobre 2019.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

3.3 Embauche d'un(e) directeur(trice) adjoint(e) secrétaire-trésorier(e)

Résolution 2021-08-142

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a diffusé le poste de directeur(trice) adjoint(trice) secrétaire-trésorier(e) en mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la candidate a réussi les entrevues avec M. Dion maire et M. Boisvert directeur général secrétaire-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être en bonne position administrative pour un éventuel retour de sa directrice générale secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à plusieurs projets en marche;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle employée va débiter au plus tard le 15 octobre 2021;

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité propose le poste de directrice générale adjointe secrétaire-trésorière à Mme Julie St-Laurent au taux de 30\$/heure pour un horaire hebdomadaire de 24 heures semaine répartie sur 3 jours.

QU'UNE fois en poste, une évaluation sera faite après 3 mois par Marcel Boisvert directeur général secrétaire-trésorier par intérim.

QU'UNE évaluation sera faite après 6 mois par le conseil ainsi que par Marcel Boisvert directeur général secrétaire-trésorier par intérim.

QUE Jocelyn Dion, Maire et Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim négocient et signent un contrat de travail avec Mme St-Laurent.

ADOPTÉE

3.4 Démission de Mme Isabelle Gagnon

Résolution 2021-08-143

ATTENDU QUE Mme Gagnon nous a fait parvenir une lettre de démission le 21 juillet 2021;

ATTENDU QUE Mme Gagnon occupait le poste de secrétaire-trésorière adjointe à la Municipalité depuis 2018;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Marcel Boisvert directeur général secrétaire-trésorier par Intérim lui fasse parvenir une lettre de remerciement pour son précieux travail.

QUE la Municipalité accepte la démission en date du 4 aout2021, soit quinze jours après la remise par courriel de la présente.

ADOPTÉE

3.5 Nomination de Mme Nathalie Letarte à titre de réceptionniste, commis-comptable

Résolution 2021-08-144

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Letarte a été embauchée pour remplacer Mme Isabelle Gagnon secrétaire-trésorière adjointe, durant son congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Gagnon qui occupait le poste de secrétaire-trésorier adjointe a démissionné en date du 4 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité discute avec le syndicat pour changer le titre ainsi que la description de tâche tout en conservant le même salaire dans la convention collective ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Mme Nathalie Letarte soit officiellement engagée à titre de : Réceptionniste, commis-comptable en date de l'embauche.

QUE Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim demande au syndicat la correction dans la convention collective.

ADOPTÉE

3.6 Vente du terrain 6 207 628 sur la rue Monseigneur-O'Bready

Résolution 2021-08-145

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une promesse d'achat de 7300,00\$ plus taxes, de Mme Nathalie Ethier et de M. Robert Bouchard pour le terrain identifié par le numéro de lot 6 207 628 sur la rue Mgr-O'Bready ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains vendus ont une clause résolutoire (voir la résolution 2019-04-077) ;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE M. Jocelyn Dion, maire et M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à signer tout document nécessaire à la vente de la propriété identifiée par le lot 6 207 628 sur la rue Mgr-O'Bready chez le notaire.

ADOPTÉE

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports d'incendie du mois de juillet 2021

Le conseiller Donald Grimard déposera le rapport d'incendie du mois de juillet à la prochaine réunion du conseil au mois de septembre 2021.

4.2 Limite de vitesse rue Mgr L'Heureux et une portion de la rue Thibault

Résolution 2021-08-146

CONSIDÉRANT QU'IL y aura une traverse au coin de la rue Gosselin et de la rue Thibault qui sera mise en place par le MTQ en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire créer un couloir de sécurité pour tous ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va installer une traverse de piétons au coin de la rue Thibault et de la rue Mgr-L'Heureux dès que possible ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Richard Dubé
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la limite de vitesse de la rue Mgr L'Heureux et d'une portion de la rue Thibault soit maintenant limitée à 30km/heure.

QUE la portion de la rue Thibault se situe entre le chemin Gosselin et Mgr-L'Heureux.

QU'UN changement de limite de vitesse soit en vigueur dès que nous pourrions mettre la signalisation sur les rues ou portion des rue identifiées : Mgr L'Heureux et la portion de la rue Thibault.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Dépôt de la liste des travaux effectués

M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim dépose la liste des travaux de la voirie municipale.

5.2 Adjudication du contrat pour les travaux de la rue Charland et la rue de l'Église

Résolution 2021-08-147

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 5 soumissions à la suite de l'appel d'offres lancée sur le service électronique d'appels d'offres :

	Montant de la soumission sans taxes	Montant de la soumission avec taxes
Grondin Excavation Inc.	1 022 899,90\$	1 176 079,16\$
Groupe Gagné Construction Inc.	1 076 166,12\$	1 237 322,00\$
Talon Sébeq Inc.	1 127 000,00\$	1 295 768,25\$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 161 243,54\$	1 335 139,76\$
T.G.C. Inc.	1 189 956,50\$	1 368 152,49\$

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission ne comporte d'erreur de calcul;

CONSIDÉRANT QUE WSP notre firme d'ingénieur nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie : Grondin Excavation Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité attend une confirmation de : Affaires municipales et Habitation Québec sur l'octroi complet d'une subvention nécessaire à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité attend une entente de prêt temporaire de DESJARDINS.

Il est proposé Ghislain Drouin
Appuyé par Yvan Dallaire
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité accorde le contrat à la firme : Grondin Excavation Inc. au montant de 1 022 899,90\$ sans taxes conditionnellement à l'acceptation et à la réception du financement de:

- la confirmation des Affaires municipales et Habitation Québec sur l'octroi complet de la subvention nécessaire à la réalisation du projet
- la réception de la confirmation du prêt temporaire de DESJARDINS

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, puisse autoriser des dépenses en attendant les confirmations sans engager la Municipalité.

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, informe l'entreprise Grondin Excavation Inc. de la situation.

ADOPTÉE

5.3 Modification de la demande d'emprunt temporaire pour la TECQ 2019-2023

Résolution 2021-08-148

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-06-106 a été passée au mois de juin 2021 pour un emprunt temporaire de 964 983,00\$ auprès de la caisse populaire Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juillet 2021 la Municipalité recevait une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, visant à confirmer un montant additionnel de 220 949 \$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle enveloppe financière de la Municipalité est rendue au montant de 1 185 932 \$

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme demeurent inchangées.

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, modifie la demande de financement temporaire au montant de 1 185 932 \$.

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, et M. Jocelyn Dion maire, signent cette demande.

ADOPTÉE

5.4 Autorisation de signature de la convention d'aide financière (PAVL)

Résolution 2021-08-149

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'aide à la voirie (PAVL) a été faite en 2020-2021 au montant de 350 414.00\$;

CONSIDÉRANT QU'une résolution (résolution 2021-03-013) a été proposée et appuyée en mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été acceptée au montant de 348 578.00\$ et qu'une confirmation écrite a été reçue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le montant dépasse 250 000.00\$, la Municipalité doit signer une convention d'aide financière;

Il est proposé par Yvan Dubé

Appuyé par Lisa Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, et M. Jocelyn Dion maire, signent la convention d'aide financière reçue.

ADOPTÉE

5.5 Sondages dans l'emprise projetée et analyses de la fondation de la courbe du rang 6

Résolution 2021-08-150

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur engagée par la Municipalité doit maintenant valider le sol où le projet va être réalisé;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité est à faire la démarche pour l'acquisition d'une parcelle de terrain identifiée par les ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité va faire une demande à la CPTAQ pour une autorisation du déplacement du chemin dans la courbe du rang 6.

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, autorise et coordonne au moment opportun, la dépense de sondage qui s'élève au montant de 3 735.00\$ plus taxes

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, autorise le déboisement si nécessaire ainsi que la disponibilité d'une pelle mécanique avec son opérateur lors de l'intervention de sondage.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Communauté Nourricière – Bacs potagers

Le projet de communauté nourricière a permis de mettre des bacs à jardiner qui seront entretenus cette année par les jeunes du camp de jour. Des plants de légumes qui seront matures d'ici la fin de l'été ont été plantés dans le but de démontrer aux jeunes que les efforts et la discipline sont récompensés.

L'équipe de la voirie a été fort utile avec leur ingéniosité, ils ont organisé les bacs avec une palette permettant un déplacement facile. Un réservoir d'eau a été installé et nous croyons qu'il serait avantageux de recevoir l'eau de pluie provenant du toit du centre multi.

6.2 Remerciement à Jardin de Danville & Serres St-Elie

Résolution 2021-08-151

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont aidé à la réalisation des bacs à jardiner :

Jardin de Danville a offert un rabais important d'une valeur de 50% pour l'achat de l'équivalent de 8 bacs de 4 x 4 pieds.

Serres St-Elie a offert un rabais important d'une valeur de 100% pour l'achat de l'équivalent de 8 bacs de 4 x 4 pieds.

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim, leur envoie une lettre de remerciement et que la Municipalité place une mention sur sa page Facebook.

ADOPTÉE

6.3 Entente des trois lacs

Résolution 2021-08-152

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Tremblay représentant l'Association des résidents des Trois-Lacs (ATRL) demande un renouvellement d'une entente de trois ans pour l'installation et l'enlèvement des bouées sur les Trois Lacs;

CONSIDÉRANT QUE les trois autres Municipalités impliquées dans l'ATRL ont accepté la

dépense reliée à l'installation et l'enlèvement des bouées sur les Trois Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu dans l'entente est de 130.00\$ par année pour la Municipalité de Wotton;

*Il est proposé par Donald Grimard
Appuyé par Fernand Bourget
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE La Municipalité paie le montant sur réception de la facture chaque saison.

ADOPTÉE

6.4 Demande budget pour subvention borne électrique

Le comité de l'environnement demande à la Municipalité, une subvention à remettre aux citoyens qui font l'acquisition d'une borne de recharge pour leur domicile.

Les membres du conseil ajouteront cette demande lors de la réalisation du budget 2022.

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

M. Marcel Boisvert directeur général secrétaire-trésorier par intérim dépose le rapport des permis et certificats émis de l'Inspectrice en bâtiment et en environnement.

25 permis pour une valeur totale des travaux de 180 500,00\$ pour juillet 2021.

7.2 Dépôt du rapport de l'agente de développement

M. Marcel Boisvert directeur général secrétaire-trésorier par intérim dépose le rapport de l'agente de développement

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 MADA – Entérinement des fournisseurs choisis pour la présentation visuelle de la politique et du plan d'action MADA

Résolution 2021-08-153

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises suivantes ont déposé des soumissions à Mme Lise Champoux, conseillère, pour la présentation visuelle de la politique et le plan d'action MADA;

Carbone Graphique	2100\$ plus taxes
Marc Savoie	1500\$ plus taxes
Émilie Drouin Graphisme et illustration	2000\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Champoux conseillère a choisi et pris les services de Mme Émilie Drouin graphisme et illustration au montant de 2000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE Mme Champoux a seulement un photographe qui lui a fait une soumission; M. Steve Coakley au montant de 200\$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Champoux a choisi l'offre de service de M. Steve Coakley au montant de 200\$ comme photographe;

*Il est proposé par Fernand Bourget
Appuyé par Richard Dubé
M. Ghislain Drouin se retire des discussions, car il est en conflit d'intérêt, Mme Émilie Drouin est sa fille.*

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les conseillers entérinent le choix des fournisseurs et des coûts reliés aux services.

ADOPTÉE

8.2 Journée de la culture 18 septembre 2021

M. Dion informe que la journée de la culture qui se tiendra le 18 septembre 2021 sera une importante journée pour la communauté de Wotton. L'horaire sera diffusé.

8.3 Demande de commandite pour 4 événements par la Société d'histoire de Wotton

Résolution 2021-08-154

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligner le dévouement de ses bénévoles ainsi que les familles de son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la société d'histoire de Wotton s'implique dans les 4 événements suivants;

1. Nomination des nouvelles rues avec les familles Bélisle et Caron
2. Commémoration du 20e anniversaire du Monument aux anciens combattants
3. Fête des bénévoles pour les récipiendaires 2018, 2019 et 2020
4. Cérémonie protocolaire pour rendre hommage à M. Jean-Paul Guimond

Il est proposé par Lise Champagne

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité remette un montant de 500\$ pour l'organisation de la fête des bénévoles comme par les années antérieures.

QUE la Municipalité offre une valeur de 1500\$ en biens et en services (salle, visibilité ou autres).

QUE M. Marcel Boisvert, directeur général secrétaire-trésorier par intérim coordonne les demandes.

ADOPTÉE

8.4 Prêt d'une salle pour la formation CHI GONG par Martine Vézina

Résolution 2021-08-155

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Vézina désire donner de la formation aux citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité désire stimuler ce genre d'activité

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE La salle Ti-Maurice soit offerte sans frais le mardi matin de 10h00 à 11h00 et le mercredi soir de 19h30 à 20h30. De septembre à décembre 2021.

ADOPTÉE

8.5 Animation Historique MV demande de commandite pour formation

Résolution 2021-08-156

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Vaillancourt désire donner de la formation aux citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité désire stimuler ce genre d'activité

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE La salle Ti-Maurice soit offerte sans frais le mercredi de 14h00 à 15h30. De septembre à novembre 2021.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMS	SUJETS
M. Normand	Terrain à vendre / Est-ce que les carottes ont été prises dans le parc Intergénérationnel
M. Gélinau	Demande sur le fonctionnement d'une DGA - Important de mettre de la publicité sur nos initiatives
M. Normand	Redevance Hydro
M. Gélinau	Tas de bois / Éco habitation
M. Mcduff	Parc industriel / Police chemin Perrault le weekend / Revoir des chemins qui sont comme des planches à laver / Problèmes reliés aux chemins privés / Plusieurs roulottes illégales

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCES DIVERSES

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-08-157

La levée de séance est proposée par Fernand Bourget

Il est unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée à 20 :33

ADOPTÉE

M. Jocelyn Dion
Maire

M. Marcel Boisvert,
Directeur général secrétaire-trésorier par intérim